

POSTULAT

Auteur Mathieu Gachnang (suppl.), PDCC, Stéphane Ganzer, PLR, Francesco Walter, CVPO, Cyrille Fauchère, UDC, et cosignataires
Objet Création d'un centre de compétences pluridisciplinaires pour les troubles de l'apprentissage
Date 12.11.2019
Numéro 3.0499

Les troubles d'apprentissage des enfants valaisans sont diversement diagnostiqués et traités dans notre canton. L'évolution des neurosciences a changé radicalement nos connaissances de ces troubles (dyslexie, dyspraxies, dysphasie, TDAH, Asperger, dyscalculie, troubles neurovisuels, etc.) et les font entrer maintenant dans un champ d'approche multidisciplinaire avec les enseignants et les professionnels de santé.

On assiste encore trop souvent à des diagnostics tardifs, incomplets, voire erronés ce qui provoque des souffrances non seulement de ces enfants pour qui le parcours scolaire est un parcours de combattants mais aussi des familles concernées. Ces familles savent que leur enfant a un problème sans pouvoir bénéficier d'un diagnostic précis qui atténuerait l'effet des constatations rapides et des jugements à l'emporte-pièce (Il ne travaille pas! peut mieux faire! écriture illisible, fainéant, etc.) qui sont catastrophiques pour l'estime de soi de ces enfants.

En valais il y a pénurie de neuropédiatre, de pédopsychiatre avec comme conséquence que les délais de consultation pour diagnostic et prise en charge sont trop longs (Plusieurs mois à l'hôpital du Valais ou dans les CDTEA).

Or l'hôpital du valais possède une neuropédiatrie, chargée de cours, qui a encore une consultation spécialisée au CHUV (20%) et qui possède l'expertise pour ces problématiques. Elle est encore eseuulée bien qu'elle ait reçu du soutien de l'institution récemment. Sans renforcement des acteurs on risque de perdre ces compétences.

Conclusion

Nous demandons en conséquence au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de créer, dans les meilleurs délais, un centre pluridisciplinaire de compétences pour les troubles de l'apprentissage en incluant les enseignants et de revoir rapidement en ce sens le contrat de prestation avec l'hôpital du Valais. Il faut faire converger les deux départements que sont la santé et l'enseignement et profiter de ce qu'a déjà fait l'hôpital du Valais récemment pour enclencher une cascade de compétences. Les buts d'une telle institution doivent être de deux ordres soit diagnostiquer les cas difficiles et servir de ressources pour les professionnels engagés sur le terrain mais aussi faire de la formation et de l'information.

La création d'un tel centre pourrait se faire partiellement par une réaffectation de postes existants si bien que l'incidence financière serait sans conséquences majeures pour les finances publiques avec comme conséquence un investissement pour notre jeunesse.

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil d'Etat d'agir pour nos enfants afin qu'on évite qu'une partie d'entre eux vivent l'école comme «une prison» (cf. Nouvelliste du 12.09.19) et finissent sur le bord du chemin sans pouvoir être intégrés dans notre société exigeante du point de vue de la formation. Il s'agit d'un investissement intelligent pour l'avenir de nos jeunes.